

---

Une exposition organisée par le Groupe Infoprison dans le cadre de la manifestation  
*FOUCAULT la prison aujourd'hui*, au foyer du théâtre de la Grange, UNIL, Lausanne

## **Prisons romandes et suisses**

### **Reflets des luttes des années '70 et '80**

Présentation des archives : Groupe Action Prison, journal *Tout Va Bien* (mensuel / hebdo)  
Archives contestataires Genève, Bibliothèque BGE Ville de Genève

---

## **Quelques repères historiques**

### **Début des années 1970 Les critiques s'élèvent contre le système pénitentiaire**

Des critiques se font jour sur les conditions de détention et l'incompétence du personnel pénitentiaire de la part de journalistes, mais aussi de détenus dans deux livres qui paraissent en 1972 (*La faillite du système pénitentiaire suisse*, Pierre Delnat, Ed. des Egraz,) et en 1973 (*Autopsie d'un pénitencier*, ouvrage collectif, Ed. B. Borcard, un violent réquisitoire contre la prison de Bellechasse).

Un détenu, Louis Gaillard, mène en Suisse romande une longue grève de la faim en 1972 pour dénoncer l'absence de moyens visant la réintégration sociale des détenus ; des mouvements de solidarité prennent forme dans la plupart des grands pénitenciers de Suisse.

Le périodique *Contact*, rédigé et édité par des personnalités vaudoises proches des partis de gauche, publie entre juillet 1972 et février 1973 trois numéros spéciaux de leur revue, intitulés « du tribunal à la prison ».

Initié en automne 1972 à Genève, le journal mensuel de contre-information et de lutte *Tout Va Bien* rend compte de la vie carcérale par des lettres de détenus, communiqués de groupes de soutien, articles sur les prisons romandes et suisses.

Le « Groupe d'information sur les prisons » de Genève est actif en ce temps-là et publie à cette époque un périodique intitulé « *Prison* ». En Suisse alémanique, l'**Aktion Strafvollzug (ASTRA)**, Comité d'action prison) mène depuis 1973 un combat sur les conditions de détention, à Berne et à Zurich principalement, aussi bien avec les détenus dans les prisons qu'à l'extérieur des prisons.

En France, la contestation des conditions de détention est menée par de nombreux mouvements, dont le **Groupe d'information sur les prisons (GIP)**, créé en 1971 par Michel Foucault et plusieurs autres intellectuels, dans le but principal de donner la parole aux détenus. Le GIP s'auto dissout fin 1972. Apparaît alors un autre mouvement, le **Comité d'action des prisonniers (CAP)** fondé par Serge Livrozet, auteur du livre *De la prison à la révolte* (1973, Ed. Mercure de France). Le CAP édite un mensuel *Journal des prisonniers*.

## 1974 - 1975 Naissance du Groupe Action Prison

Un jeune homme de 18 ans, Patrick Moll, est détenu en 1974 aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), placé dans cette prison pour adultes par le Tribunal des mineurs de Genève, après plusieurs évasions de maisons de correction. Le 30 juillet, il s'en évade, tente de forcer à vélomoteur un barrage de la police d'Yverdon, mais est abattu de plusieurs balles dans le dos par un policier ; il décède des suites de ses blessures.

Cet évènement tragique provoque une vive émotion dans l'opinion publique, dans les prisons, des détenus se mettent en grève aux EPO. Un **Comité Patrick Moll** se constitue, formé par des apprentis, des objecteurs de conscience, des intellectuels.

A noter que ce décès n'est pas un cas isolé en Suisse : peu après, un ancien détenu est tué par erreur par la police de Saint-Gall, et un jeune délinquant en fugue par la police zurichoise.

Au printemps 1975, le Comité Patrick Moll organise à Genève une « Semaine anti-répression » autour de la pièce de théâtre *Rabio* de Jörg Steiner, consacrée à la prison. A cette occasion est fondé officiellement le **Groupe Action Prison (GAP)**, un peu à l'image des Comités d'action des prisonniers français : il projette de devenir la branche suisse-romande de l'Aktion Strafvollzug de Suisse alémanique, et se définit comme « le moyen de lutte des détenus et anciens détenus eux-mêmes », de droit commun, et se dit n'avoir rien à voir avec un service social ou une organisation politique.

Sur l'initiative du GAP dans le but de se faire connaître, le mensuel *Tout Va Bien* publie en juin 1975 (TVB no 21) un dossier de 8 pages sur les prisons.

Dès juin 1975, le GAP tient une permanence mensuelle dans un bistrot à Orbe, il rencontre aussi les familles de détenus sur le parking devant le pénitencier des EPO, ce qui lui sera par la suite interdit. Il tient également des réunions périodiques à Lausanne, une permanence à Genève.

Fin août, le procès du policier ayant tué Patrick Moll a lieu à Morges : le GAP manifeste avec pancartes et affiches (*La prison tue, tuons-la*), il tient une conférence de presse. Cette action suscite l'attention d'anciens détenus biennois qui constituent le noyau d'un GAP à Bienne.

Automne 1975, un groupe se constitue aussi à La Chaux-de-Fonds, suite à un suicide suspect dans la prison de la ville. Actif tant sur Genève que sur Vaud, le GAP est à l'origine en octobre d'une manifestation simultanée des détenus de la prison de Saint-Antoine de Genève et à l'extérieur qui se solde par une amélioration substantielle des conditions de détention. (TVB no 24 nov. 1975, Passe-Muraille no 1, été 1976).

Grâce au soutien de parlementaires de gauche, le GAP obtient des chambres fédérales le droit à l'assurance chômage pour les détenus récemment libérés.

Noël 1975, des membres du GAP manifestent à la gare de Lausanne, costumés en bagnards et derrière une grille symbolique, pour rappeler que « 4000 personnes en Suisse passent Noël derrière les barreaux » et que la prison détruit les liens familiaux.

## Les objectifs du Groupe Action Prison

### Se battre à la fois sur des thèmes précis et exiger une société sans prisons

L'action du GAP s'oriente selon les idées suivantes :

- les prisonniers eux-mêmes sont les plus capables de proposer des changements...
- ceux-ci « doivent permettre à la fois une plus grande dignité des prisonniers et l'allègement de leur oppression quotidienne », et « doivent permettre un rapprochement entre les prisonniers et les classes populaires ».

Les revendications émanant de l'intérieur même des prisons s'organisent généralement autour des thèmes suivants :

Suppression de l'isolement (parloir libre, courrier transmis de suite, accès aux journaux quotidiens, information sur les droits des détenus, rencontres entre détenus, liberté d'écrire, travail à l'extérieur, plus de congés, etc.)

Des conditions humaines de détention (meilleure nourriture, douches à volonté, aération et éclairage améliorées des cellules, promenades plus longues et plus fréquentes, contrôle plus sévère de la cantine, etc.)

Davantage de dignité (échanges avec les autorités judiciaires, les commissions officielles, création de commissions populaires de contrôle, abolition des menottes attachées dans le dos, des insultes des procureurs envers les inculpés ou prévenus, plus de contacts humains et moins de médicaments, etc.)

Un statut de travailleurs (pas de division entre travailleurs « libres » et « en prison », travail adapté aux aptitudes des détenus et dans des conditions modernes, salaire minimum garanti, possibilités de formation, droit aux assurances sociales, etc.)

La possibilité de se recréer une situation sociale (par exemple, suppressions du casier judiciaire, des frais de justice, du contrôle exercé par les services sociaux, etc.)

### 1976 – 1979 L'information... indispensable pour mener des luttes

Le GAP organise en été 1976 avec l'ASTRA la **première pétition nationale des prisonniers** : 750 signatures sont récoltées dans les prisons de Suisse (pas loin de la moitié des détenus en exécution de peine). Adressée aux Chambres fédérales, la pétition exige un vrai salaire fixé à 30 francs par jour au minimum, unitaire dans tout le pays, et l'abandon du système du pécule misérable et subordonné au comportement du détenu. Ces prisonniers revendiquent donc un véritable statut de travailleurs. Un document **Vers un salaire pour les prisonniers** est édité en septembre pour expliciter cette revendication.

Grâce à une conférence de presse, la pétition est bien relayée par les médias, elle est reçue favorablement aux chambres fédérales : un postulat est adopté par le Conseil des Etats en 1977. Toutefois celui-ci reste dans les affaires courantes pendant quatre ans et sera finalement classé. Mais la révision du Code pénal suisse demandée par les chambres fédérales aurait relancé le débat concernant le pécule.

Toujours sur le plan suisse, les divers groupes de l'ASTRA (Berne, Zurich et Bâle) se dotent d'un secrétariat alémanique commun à Berne et diffusent le journal « **Schwarzpeter** » (depuis 1973). Ils éditent ensemble une affiche « *Briser l'isolement* ».

Convaincus que l'information dans et sur les prisons est essentielle, le GAP et le Comité prison de la Chaux-de-Fonds décident de lancer un périodique, **Le Passe-Muraille Journal des prisonniers** : le premier numéro sort en juillet 1976. « *Nous voulons rendre publics les mouvements, les révoltes, les revendications dans les prisons. (...) Il est nécessaire que le public soit informé et entende l'opinion des détenus.* » Ce premier numéro est adressé personnellement à un grand nombre de détenus. Réactions et abonnements affluent : des obstacles se dressent, les détenus peuvent recevoir le journal... à la seule condition de payer l'abonnement. Mais le journal circule tout de même...

Dix-sept numéros sont publiés pendant trois années qui offrent une tribune libre aux détenus et donnent une visibilité à la contestation de la détention.

Les luttes dans les prisons romandes et alémaniques sont relayées : pétitions, lettres de détenus, analyses, conseils juridiques se succèdent au fil des 17 numéros. L'information s'étend à la quasi-totalité des prisons romandes : Genève, Vaud, Neuchâtel, Valais, Fribourg, sans oublier quelques prisons alémaniques. Et des thèmes très divers sont abordés : prison contre famille, travail et formation, conditions sanitaires et santé mentale, internement, patronage, semi-liberté, psychiatrie et prison, etc.

En janvier 1977, un ouvrage incontournable, truffé d'informations, **La Suisse à l'ombre, Guide touristique des plus belles prisons romandes** est élaboré par Roger Gaillard et publié avec le soutien du GAP (Ed. Adversaires, Genève) : outil très utile aux groupes en lutte, il offre matière à des réflexions de fond (traitement des mineurs, réinsertion, société sans prisons, etc.)

En 1978 paraît aux Editions d'En Bas le livre collectif **L'Antichambre de la taule**, publié par le **Groupe information Vennes**. L'ouvrage dresse, à l'appui de témoignages, une critique en règle de la maison de rééducation par le travail pour mineurs, ses conditions de vie exécrables et les méthodes répressives du directeur (lequel sera licencié, et l'institution de Vennes restructurée par la suite).

Le dernier numéro du *Passe-Muraille* sort en décembre 1979 sous le titre **Le Trépassé-Muraille**. Le GAP souhaite réorienter son travail d'information vers la constitution de dossiers plus fournis. Il estime avoir réussi à susciter l'intérêt des médias au « problème prison », l'ouverture de la presse périodique de gauche à l'expression des détenus et anciens détenus. Le GAP édite alors au début des années 80 quatre dossiers du *Passe-Muraille* consacrés à des sujets plus pointus (dans lesquels les détenus ne s'expriment pratiquement plus) : en 1980 le no 1 sur l'affaire Stürm-GAP et le no 2 sur les QHS, les quartiers de haute sécurité : (*Le bureau discret : QHS, prison dans la prison*), les nos 3 et 4 n'ont malheureusement pas été conservés.

Passant au rythme hebdomadaire, le journal **Tout Va Bien Hebdo** annonce dans le numéro 0 (oct. 1978) son intention de créer une rubrique « Prison » en collaboration avec le GAP, le Comité contre l'isolement et le Centre femmes de Genève. Destinée aux prisonniers, la rubrique débute un mois après, sous le titre « **Taulards** » : lettres, témoignages, textes se suivent à un rythme régulier.

Grâce à la collaboration d'un jeune avocat stagiaire, le GAP publie en 1979 un petit guide sur **Les droits de la personne arrêtée**. Informations, conseils sont fournis pour toutes les étapes depuis l'interpellation, jusqu'à l'instruction. La diffusion est assurée par les Editions d'En Bas, créées en 1976 par Michel Glardon, l'un des fondateurs du GAP. Celles-ci seront un vecteur très utile pour faire connaître les luttes sur la prison, et d'autres problématiques. Ce guide juridique et pratique mentionne les adresses des GAP de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Sion, et celle du Collettivo carceri au Tessin.

En septembre 1977, les GAP du Suisse romande annoncent lors d'une conférence de presse le dépôt d'une **pétition « Briser l'isolement » pour un véritable changement dans la détention préventive**, munie de 7'239 signatures de détenus, adressée aux Grands Conseils romands et du Tessin. Elle demande :

- un règlement uniformisé des prisons (concernant : courrier, visites, douches, promenade, visites intimes, contacts entre détenus, salaire horaire, hygiène décente, médecin de son choix, suppression du cachot),
- la limitation à six mois au maximum de détention préventive.
- la mise sur pied de commissions cantonales de surveillance des prisons (de parlementaires et représentants des groupes d'action)

Cette pétition est passablement mal accueillie dans les cantons ; elle n'a provoqué, semble-t-il, que peu d'améliorations.

## **1977 - 1978 Champ-Dollon : prison « modèle » ? une prison de mutilés !**

A Genève, la nouvelle prison de Champ-Dollon, construite hors agglomération, est ouverte en juin 1977 : elle remplace celle de Saint-Antoine sise dans la vieille ville. Avant leur transfert, les détenus manifestent leurs craintes d'être enfermés dans une prison-bunker dont l'architecture est centrée sur l'isolement du détenu, la sécurité, alors qu'ils avaient obtenus à Saint-Antoine des avantages indéniables pour se rencontrer, communiquer entre eux et s'organiser. Manifestations et pétitions se succèdent de mars à juin 1977 : pétition des femmes détenues contre l'isolement, relayée par une manifestation de femmes solidaires à l'extérieur, mutinerie de détenus à la promenade suivie de représailles violentes, téléjournal de la télévision romande

piraté par une image superposée de Champ-Dollon, grève de la faim lancée par le comité des détenus de Saint-Antoine, lettre ouverte de détenu-e-s à Guy Fontanet, magistrat en charge du pénitencier. Le 25 mai, des centaines de manifestants défilent dans les rues de Genève contre Champ-Dollon.

**Le Comité contre Champ-Dollon** (créé en 1977 ?) mène l'offensive avec l'appui du **Centre femmes** et du **GAP**. Ce dernier publie un dossier consacré à cette « *prison-bunker = isolement = mort* » dans le no 7 du *Passe-Muraille* (juin 1977). En juin, transférés de Saint-Antoine à Champ-Dollon, les détenus s'adaptent très mal à la nouvelle prison : automutilations, tentatives de suicides se font jour et s'accumulent (50 tentatives en trois mois). En septembre survient le premier suicide, suivi par une manifestation de protestation en ville ; puis un deuxième suicide en avril 1978 : une jeune-fille de 20 ans, détenue à l'isolement, fait une crise, elle hurle, mais n'est pas secourue, elle se pend... Les détenus se révoltent, revendiquent l'ouverture des locaux communs et le rétablissement des visites intercellulaires, une grande manifestation de solidarité a lieu à Genève. Le recours du GAP sur le nouveau règlement, les pétitions de détenus et une lettre ouverte à la Commission européenne des droits de l'homme, entre autres, demandant l'assouplissement des conditions de détention restent sans effet. Mais les sympathisants et militants des groupes de soutien vont alors manifester leurs encouragements aux détenus en allant tous les dimanches après-midi, chanter et jouer de la musique au pied de Champ-Dollon : une manière inédite de briser l'isolement ! (*Passe-Muraille*, mai 1978, no 11)

En février 1979, nouveau suicide, et encore une pétition de détenus. La tension monte ... pour exploser début juin. Une soixantaine de détenus se mutinent et montent sur le toit de la tour de la prison. La direction menace d'arroser les mutins, une détenue se jette alors dans le vide. Transférée à l'hôpital, puis rapatriée le lendemain, elle est placée à l'isolement ; elle se pend avec ses jeans. Une amie détenue se mutila gravement. Puis trois détenus mettent le feu à leurs matelas, d'autres se taillent les bras. La réaction des autorités est de minimiser cette révolte et rejette les demandes

Détenus et groupes de soutien exigent la démission du directeur. Une Commission des sages est constituée, elle est chargée d'enquêter sur les conditions de détention et les suicides : à la remise de son rapport, le journal *La Suisse* sort une manchette : *Les « Sages » jugent Champ-Dollon accablant !* Le directeur de la prison est clairement mis sur la sellette.

Déjà en mai 1978, dans le *Passe-Muraille* no 11, le GAP publie un extrait de lettre d'une détenue et transforme le nom de Champ-Dollon en « *Champ des mutilés* ».

## **1977.... L'isolement carcéral et les quartiers de haute sécurité QHS**

Les dégâts humains décrits ci-dessus, occasionnés par les conditions d'isolement en préventive (et en exécutions de peine aussi) n'atteignent pas le niveau de ceux engendrés par des méthodes coercitives plus sévères, adoptées pour des prisonniers politiques ou récalcitrants au système carcéral. Détresse, perte de repères, atteintes à la personnalité, deshumanisation en sont les effets, une sorte de « torture blanche ».

Ainsi que le montre l'affaire Kröcher-Möller. Décembre 1977, deux membres présumés de la Fraction Armée Rouge sont arrêtés dans le Jura après avoir tiré sur un douanier vérifiant leur identité : ils sont placés en détention dans la prison bernoise Amtshaus et soumis à des conditions d'isolement extrêmement dures (isolement sensoriel, vitres opaques, lumière électrique, pas de visites, ni d'avocat, ni d'effets personnels, surveillance constante par caméra, etc.) **Le Comité contre l'isolement de Zurich** parle de torture et alerte sur ce fait tant les militants contre la prison que l'opinion publique. Par la suite en fin de détention préventive, les deux détenus sont placés séparément dans diverses prisons de Suisse, la plupart du temps en quartier de haute sécurité.

A Bochuz aux EPO est inauguré en novembre 1978 le quartier de haute sécurité(QHS), rebaptisé « division d'attente et d'observation » (DAO) : à cette occasion, le GAP attire l'attention des visiteurs avec des banderoles, dont l'une porte l'intitulé : **Haute sécurité : quel prix, quelle utilité ?**

A Champ-Dollon, un détenu maintenu à l'isolement en régime strict (équivalant à une mise au secret) se suicide en juillet 1979. Le GAP publie en 1980 son dossier sur les quartiers de haute sécurité dont le contenu est partiellement repris dans le livre « Sauve qui peut les libertés... » du **Comité contre la répression de Genève** (1982, Ed. « Que faire ? »). En Suisse, la construction de prisons de haute sécurité a commencé en 1975. En 1982, les QHS sont légion, on dénombre seize cellules ou quartiers de haute sécurité et quatre QHS en construction ou projetées.

Dans *Tout Va Bien-Hebdo* (févr. 1980, no 53), Ralf Binswanger, ex-psychiatre responsable de la prison de Regensdorf, explique les dangers de l'isolement en passe de devenir un mode habituel de détention, notamment préventive : « *C'est la roulette russe : souvent tu passes au travers, mais parfois tu deviens fou, ou tu te tues* ». Le dossier no 2 du GAP *Le bourreau discret : QHS, la prison dans la prison* (mai 1980) comporte des articles à ce propos sur la situation à l'étranger et en Suisse (ce dossier n'a pas été retrouvé à ce jour, malheureusement!).

Enfin il faut aussi relever que dans ces années 70, pas moins de dix interpellations, motions, rapports de minorité, questions ont été déposés au Grand Conseil vaudois sur ces thèmes, en rapport avec les pétitions et actions du GAP, suscitant un débat politique nouveau.

### **1980 -1983 Affaire Stürm – GAP et la défense bâillonnée (affaire Rambert)**

L'année 1980 est marquée par **l'affaire Stürm-GAP**, du nom de Walter Stürm, ce détenu placé en cellule d'isolement fin novembre 1979 à la prison du Bois-Mermet, suite à une évasion du QHS de Regensdorf qu'il ne supporte plus, car il est atteint dans sa santé. Il est soumis durant 36 jours au secret (tout contact interdit, y compris avocat). Le comité contre l'isolement de Zurich, le GAP et de nombreuses personnalités s'érigent contre cette mise au secret lors d'une conférence de presse fin janvier 1980. Le défenseur de W. Stürm interpelle la justice et fait recours jusqu'au Tribunal fédéral. Par la suite les Juristes progressistes vaudois proposent de supprimer la mise au secret et de procéder à une modification du Code de procédure pénale garantissant les droits de la défense.

Des inscriptions apparaissent début février sur des murs de Vevey à l'encontre du juge d'instruction ayant décidé de la mise au secret. Quatre membres du GAP sont arrêtés et incarcérés, prévenus de « chaulages », les perquisitions et séquestrations de matériel s'ensuivent dans les locaux du GAP et des Editions d'En Bas, fondées en 1976 par Michel Glardon, militant du GAP. Le nom de ce dernier est communiqué à la presse, en violation du secret de l'enquête. Des protestations s'élèvent contre ces agissements, le secret et l'isolement en préventive, et demandent la libération des détenus ; un comité de soutien se forme et organise une manifestation de soutien à Lausanne, trois des prévenus sont libérés (le dernier une semaine plus tard). Après un long silence, les autorités politiques et judiciaires répondent enfin sur ces faits en admettant quelques bavures, mais en rejetant finalement la responsabilité sur Walter Stürm. Le premier **dossier du Passe-Muraille publié au printemps 1980** est consacré à cette affaire. La santé tant physique que psychique du détenu se dégrade dans la prison où il est transféré. Il demande une suspension de peine

Mais l'affaire n'est pas encore terminée : les défenseurs de Walter Stürm, Bernard Rambert et son collaborateur Res Kistler de Zurich, sont arrêtés par la justice vaudoise. Le premier, sous prétexte de recel du matériel de cambriolage de Stürm, est détenu durant trois semaines puis relâché. A noter qu'à cette époque il est également le défenseur des deux détenus Kröcher-Möller. Ces avocats n'ont pas hésité à dénoncer les mesures d'isolement et les QHS et d'alerter l'opinion publique dans une campagne qui débouche sur un *Manifeste pour des conditions humaines de détention* et sur d'autres protestations en Suisse. La justice n'apprécie guère que des avocats engagés s'adressent à l'opinion publique et que de nombreuses personnalités prennent position. Le Comité contre l'isolement publie dans le no 77 de TVB-Hebdo (26 sept.1980) un texte qui place cette arrestation dans le contexte international du musellement, voire de la criminalisation des défenseurs de prisonniers politiques mettant en cause les conditions de détention inhumaines.

Fin octobre 1982, à Nyon s'ouvre le procès de Bernard Rambert et son assistant, des « ennemis de la justice » ainsi qu'ils sont qualifiés, accusés de recel, de violation de la paix (ils ont dénoncés les QHS). Le procureur général ne retient finalement pour Rambert que la charge de recel, il requiert deux ans de réclusion et trois ans d'interdiction de pratiquer. Le tribunal ne le suit pas et le blanchit. Les Juristes progressistes vaudois manifestent après la clôture de procès pour marquer leur solidarité avec leurs confrères et souligner que B. Rambert, même acquitté, a subi un grave préjudice moral et professionnel. Mais la justice s'acharne sur Rambert : le Tribunal fédéral confirme des mesures disciplinaires (interdiction de barreau) contre lui et d'autres avocats zurichois défenseurs des détenus Kröcher et Möller. Les recours n'y font rien, à peine une réduction en temps de l'interdiction professionnelle. Il ne leur reste que le recours à la Commission européenne des droits de l'homme.

Dans le sillage de l'affaire Rambert, la justice vaudoise en veut également à l'avocat Rudolf Schaller, défenseur des prévenus-manifestants de « Lôzane bouge », et avocat attiré de Franz Weber. Il est accusé d'avoir offensé les tribunaux par des propos critiques envers la justice locale. Franz Weber s'en est ému et se propose de lancer une initiative cantonale pour élargir les droits de la défense et garantir au justiciable sa liberté d'expression. Le Tribunal cantonal vaudois le condamne à huit mois de suspension du barreau, une décision très grave, normalement imputée aux avocats coupables d'infractions pénales.

## **1981 – 1982 Six morts sur ordonnance dans les prisons vaudoises**

Déjà en fin de la décennie 1970, le GAP se préoccupe des nombreux décès survenus en prison, en majorité des suicides. Entre 1977 et 1979, la prison de Champ-Dollon connaît sept décès. Puis, entre novembre 1980 et avril 1981, surviennent en terre vaudoise six morts en prison en six mois: c'en est trop. Les prisons de Bochuz, Bois-Mermet et Vevey enregistrent six décès de détenus, dont trois suicides. Un septième décès s'y ajoute en août 1981. Le GAP réagit déjà au sixième décès et organise en avril 1981, avec les familles endeuillées, une manifestation de rue à Lausanne pour sensibiliser l'opinion publique sur les conditions de détentions et la responsabilité des autorités dans ces décès. Le slogan « *La prison tue, tuons la* » en est l'emblème, l'accent est placé sur les carences du système pénitentiaire en matière de prévention du suicide, surtout en préventive. Les manifestants parcourent les rues du centre-ville portant six cercueils dans le calme.

Été 1981, le Conseiller d'Etat en charge des prisons s'explique sur ces décès, sans aborder en profondeur ni les causes des morts naturelles, ni les circonstances contextuelles des suicides. Il admet que la prévention du suicide est très restreinte et fait quelques propositions, mais se montre plus préoccupé de la sécurité et des évasions. En effet en 1981, un crédit d'un demi-million est alloué au renforcement de la sécurité de Bois-Mermet, puis un autre de 450'000 francs pour construire « *un second corset de sécurité* » autour de Bochuz, en réponse à plusieurs évasions dans l'année 1981. Les familles des détenus décédés interpellent le Grand Conseil à propos du crédit destiné au Bois-Mermet et préconise d'y surseoir, dans l'attente d'un examen approfondi sur l'amélioration globale de la prison. Elles ne sont pas entendues.

Le GAP souhaite alors en savoir plus sur les circonstances de ces six morts et sur la structure du service médical en prison. Le journal *Tout-Va-Bien* et l'**Association vaudoise des médecins progressistes** mènent l'enquête et publient en juin 1982, avec le soutien du GAP, le document « **Six morts sur ordonnance** ». Le dossier présente les trajectoires de vie et de mort des six détenus, explicitent les pouvoirs et responsabilités tant des acteurs du pénitentiaire que de l'assistance médicale en milieu carcéral. Celle-ci est qualifiée de médecine de troisième zone. Le document préconise en conclusion un service médical rénové, œuvrant en toute indépendance, dans un état d'esprit critique, et ouvert aux médecins privés des détenus.

## **1983 – 1986 La fin du Groupe Action Prison**

En 1983, la rubrique taulards de *Tout-Va-Bien-Hebdo* prend fin : en effet, le journal doit cesser ses activités au vu de difficultés financières aboutissant à sa mise en faillite. L'ASTRA alémanique, quant à elle, a déjà disparu du champ d'action sur le carcéral, quelques années plus tôt. Trois ans plus tard, le GAP décide de son autodissolution, suscitée en grande partie par l'émergence depuis la prison de Bochuz d'un mouvement autonome de détenus décidés à s'organiser en association. En 1986, après avoir vérifié que rien ne les empêche de le faire, des prisonniers fondent l'**Association de défense des prisonniers en Suisse (ADPS)**. Les autorités pénitentiaires et politiques ne voient pas d'un très bon œil l'existence d'un syndicat et le Conseil d'Etat vaudois ne veut pas le reconnaître.

Le GAP estime avoir fait son travail d'alerte, de défense, de mobilisation, tout en reconnaissant une certaine fatigue issue de dix années d'activités, de luttes.

Tout en se désengageant de la lutte contre les injustices et l'incurie de la détention, certains militants du GAP se réinvestissent alors dans la **Ligue suisse des droits de l'homme** (LSDH section vaudoise), sur l'instigation de Michel Glardon. Ainsi l'activité de défense des droits des détenus s'est poursuivie dans ce cadre et par cette groupe durant plusieurs années dans le canton de Vaud jusqu'en 2000. La LSDH-Vaud est mise en veilleuse jusqu'à ce qu'une nouvelle équipe la réactive dès 2008.

Marie Bonnard

Mars 2014

## Les affiches exposées

**Patrick Moll** assassiné par les flics le 30 juillet 1974 Yverdon

1974 ? Genève

50 / 70 cm (source : BGE, Ville de Genève)

Comité Patrick Moll

**RABIO** spectacle sur les prisons de Jürg Steiner, par le théâtre Animation

18 – 22 mars 1975 chaque spectacle sera suivi d'un débat

1975, Genève

50 / 70 cm (source : BGE, Ville de Genève)

Maison de quartier de la Jonction avec la participation de :

Du personnel de St. Antoine ( ?), Comité Patrick Moll, des Anarchistes ( ?), Révolte ( ?), Groupe action prison

### **Briser l'isolement**

1976, Genève (prison de Saint-Antoine, mégaphone)

44 / 61 cm (source : Archives contestataires)

Groupe Action Prison Genève, Comité Prisons La Chaux-de-Fonds (Le Passe-Muraille) (voir *Passe-Muraille* no 3, déc. 76)

### **A bas Champ-Dollon Prison-Bunker = isolement = mort**

Annonce d'une manifestation de protestation contre la prison de Champ-Dollon le 25 mai 1977

1977, Genève (vue de la prison et du mur de clôture)

29,7 / 41,7 cm (source : Archives contestataires)

Auteur : GAP, ASTTRA, Comité prisons

Tirage horizontal : 56 / 40 cm

**Révolte** c'est la lutte pour la vie / Kampf um Leben heisst

Champ-Dollon tue / Champ-Dollon tötet

Suicidé par Champ-Dollon / In Champ-Dollon erselbstermordet : sept noms et dates

1979 ? Genève, (prison de Champ-Dollon, détenus sur le toit))

30 / 42 cm (source : Ariel Herbez, coll. privée)

Groupe Action Prison ?

**Manif** Six morts en cinq mois dans les taules vaudoises ça suffit, les assassins

(Manif silencieuse samedi 25 avril 81 à 15 h Place de la Palud)

1981, Lausanne

30,2 / 41,8 cm (source : Archives contestataires)

Pour un manifeste démocratique



**Walter muss raus** (Walter doit sortir)

Weg mit den Trakts (Abolir les quartiers de haute sécurité)

Zürich ? 1982 ? (photo de prison ?)

43 / 62 cm (source : Archives contestataires)

Zusammenlegung der Politischen Gefangenen in den Normalvollzug (intégrer les prisonniers politiques dans l'exécution des peines normale)

Komitee gegen Isolationschaft (Comité contre l'isolement)

**Grande assemble publique** sur le thème de **la justice vaudoise en question**

Débat 2 décembre à 20h 30, Maison du Peuple - Lausanne

1983 ? Lausanne

42 / 61 cm (source : Archives contestataires)

Le Manifeste démocratique vaudois (MDV)

avec le concours de la Ligne suisse des droits de l'homme, section vaudoise

---